

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2012 COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué par le Maire le 13 juillet 2012, s'est réuni en salle du Conseil Municipal de la Mairie de Saint Maurice de Lignon le vendredi 20 juillet 2012 à 20h, sous la présidence de Monsieur Gilles SAUMET, Maire de la commune.

Présents : M.Mmes SAUMET (Maire) ROCHER, OUIILLON, MOULIN, MOREL (adjoints), CHAPUIS, BERARDIER, BUFFONI, LIOGIER, GAUBERT, CLEMENCON, SERVEL, REYMOND, CACHARD et MERLE (arrivé à 21h).

Absents : Mme BERRUERO ayant donné procuration à Janine ROCHER.  
M. MABILLOT ayant donné procuration à Gilles SAUMET  
M. SERODON

**Secrétaire de séance** : Mme ROCHER Janine

La séance commence par l'approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 22 juin 2012.

### **1. AFFAIRES FINANCIERES**

#### **REVISION DES TARIFS COMMUNAUX**

Nouveaux tarifs à compter de la rentrée 2012/2013 :

Cantine scolaire :- 3,65 € par jour et par enfant (inchangé)  
- 5,10 € pour les réservations faites en dehors des périodes définies dans le règlement (inchangé).  
Crèche : - 3 € par jour et par enfant  
Garderie : - 7,50 € par mois et par enfant (inchangé)  
- 3,50 € par mois et par enfant pour les seuls enfants fréquentant jusqu'à 5 créneaux par mois (inchangé).

La garderie des enfants qui mangent à la cantine et utilisent le transport scolaire reste gratuite.

Transport scolaire : - 6,60 € par mois et par enfant.

Approuvé à l'unanimité.

#### **OGEC – COMPENSATION DES FRAIS DE GARDERIE PENDANT MIDI**

Depuis 2008, la commune participe au remboursement sur salaire à l'OGEC des heures de garderie pendant le temps de midi (compte tenu de l'organisation de la cantine en 2 services).

Renouvellement de cette aide à l'OGEC sur les mêmes bases, à hauteur du coût des agents chargés de la garderie pendant midi à l'école publique (soit 2 \* 2 heures par jour de cantine).

Approuvé à l'unanimité.

#### **BAIL AVEC TDF – CLAUSE DE REVISION DU LOYER**

Par courrier du 18 juin dernier, TDF demande au Conseil Municipal – compte tenu du contexte économique – de modifier la clause de révision du loyer inscrite dans le bail comme suit (location de la parcelle où est installée l'antenne téléphonique) :

- si la variation annuelle de l'ICC (indice du coût de la construction) est négative : le loyer restera identique au loyer de l'année précédente.

- si la variation annuelle de l'ICC est positive : le montant du loyer sera forfaitairement réévalué à 20%.

Le Conseil Municipal décide de reporter sa décision à un prochain conseil. Pour information le loyer 2011 s'est élevé à 2 608,77 €.

### **2. VOIRIE TRAVAUX URBANISME**

#### **MARCHE PUBLIC CANTINE SCOLAIRE - ATTRIBUTION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le marché avec la Ferme de Lavée arrive à échéance en juillet.

Un marché a été lancé pour la confection et la livraison de repas pour la cantine scolaire pour une durée de 3 ans, renouvelable 1 an, estimé à environ 180 000 €.

Après études et évaluation, un marché public a été lancé le 24 mai dernier selon la procédure adaptée.

Monsieur le Maire fait part des résultats de l'appel d'offres. Trois entreprises : LA FERME DE LAVÉE – ELRES et L'HOTEL RESTAURANT DU MONASTERE ont présenté une offre. La commission d'appel d'offre réunie le 17 juillet dernier a retenue LA FERME DE LAVÉE considérant son offre comme cohérente en fonction des critères de d'attribution émis, pour un montant unitaire du repas à 3,05 € HT soit 3,22 € TTC :

Le Conseil Municipal attribue le marché de confection et transport de repas pour la cantine scolaire à l'entreprise LA FERME DE LAVÉE sise ZA Lavée 43 200 YSSINGEAUX et autorise le Maire à signer le marché correspondant.  
Approuvé par 15 voix pour et 1 abstention.

### **MARCHE PUBLIC RESERVOIRS ET CHAMBRE DES VANNES - ATTRIBUTION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché a été lancé pour la construction de 2 réservoirs d'eau et d'une chambre des vannes à la Maman.

Compte tenu que la commune n'a pas pu se rendre acquéreur du terrain concerné par les travaux,  
La commission d'appel d'offres du 17 juillet a déclaré le marché infructueux.  
Approuvé à l'unanimité.

### **MARCHE PUBLIC ANCIEN CINEMA – Mobilier**

Le Conseil Municipal donne son accord pour la prise en charge de mobiliers divers pour les salles de l'ancien cinéma, le mobilier n'ayant pas été incorporé au marché des travaux (portants, tables pliantes, armoires, chaises, tableaux).  
Cout estimatif : 7 000 € HT

### **AMENAGEMENT DE LA CUISINE DE LA CRECHE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la réglementation exige que les repas de la cantine crèche soient approvisionnés en liaison froide dès la rentrée 2012. Il convient donc de prévoir en urgence des travaux d'aménagement de la cuisine de la crèche comme suit : la réalisation de cloisons et de meubles, l'électroménager, de l'électricité, de la plomberie et robinetterie, la pose d'un revêtement de sol et la pose d'un plan de travail en inox pour un montant total de 24 412,13 € HT + lave main.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces travaux, autorise le Maire à signer les devis correspondants et à demander un fonds de concours à la communauté de communes des succs. De plus, le Conseil Municipal entérine le choix des entreprises retenues par la commission d'appel d'offre et autorise la commande à l'entreprise GRANGEON compte tenu des propositions techniques particulières proposées par l'entreprise et compte tenu du faible délai imparti.

## **3. AFFAIRES FONCIERES**

### **ECHANGE MAUBOURG – DECLASSEMENT DE LA VOIE COMMUNALE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision du Conseil Municipal du 18 mai dernier, prescrivant l'enquête publique pour le déclassement d'une partie du communal de Maubourg.

L'enquête s'est déroulée du 18 juin au 2 juillet 2012.

Le commissaire enquêteur a fourni un rapport et a émis un avis favorable au déclassement de la voie communale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de déclasser des voies communales, une partie du communal de Maubourg telle que répertoriée au dossier d'enquête publique.

- Accepte l'échange de la parcelle CC22 de 155 m<sup>2</sup> contre la nouvelle parcelle de 166 m<sup>2</sup> avec M. OUILLON.

- Autorise le Maire à signer l'acte correspondant.

### **VENTE DE PARCELLES COMMUNALES**

La commune propose de vendre, dans l'intérêt de la commune, les parcelles suivantes :

- BK 105 chemin de Roussilles, sur environ 900 m<sup>2</sup>
- BP 73 et 74 à Champet,
- Maison Loire 7 B rue nationale
- Délaissés de route aux Chabanneries

Accepté à l'unanimité.

La maison achetée à la famille Guillot située rue Marcel Crépon ne sera pas proposée à la vente tant que les travaux d'aménagement du parking rue Pierre Favier ne seront pas terminés.

## **CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE – FORGES DE ST MAURICE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a acquis par voie de préemption les bureaux de l'usine des Forges de Saint Maurice.

Vu que ce bâtiment est voué à la démolition

Vu que la société des Forges de Saint Maurice utilise encore les bureaux en attendant d'en construire d'autre dans l'usine.

Le Maire propose de lui faire une convention d'occupation précaire de 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> août 2012, à titre gratuit toutes charges incombant à l'entreprise Forges de St Maurice.

Accepté à l'unanimité.

## **4. PERSONNEL COMMUNAL**

### **SERVICES TECHNIQUES- CDD**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Le CDD à JF ARNAUD arrive à échéance le 30 juillet 2012. Prolongation jusqu'au 31/08/2012.
- Le CDD de Bernard BONCOMPAIN arrive à échéance le 29 juillet 2012. Nomination stagiaire au grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe au 30 juillet 2012 sur le poste de Frédéric PREYNAT laissé vacant depuis sa démission.
- Demande de Michel SERODON de faire valoir ses droits à un avancement de grade en qualité d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe. Si accord, création du grade au 01/07/2012.
- Son ancien grade sera laissé vacant car demande de Samuel PONTVIANNE de faire valoir ses droits à un avancement de grade en qualité d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe.

Accepté à l'unanimité. Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

### **ECOLE PUBLIQUE – CANTINE ET BATIMENTS COMMUNAUX : CDD**

Renouvellement des contrats de l'école, la cantine et des bâtiments pour la rentrée 2012/2013 :

- 4 contrats aidés (entre 20h30 et 26h).
- 2 CDD pour palier au remplacement des agents titulaires absents (congé parental et disponibilité)

Accepté à l'unanimité et autorise le Maire à signer les contrats correspondants.

## **DIVERS**

### **SDCI (Schéma départemental de coopération intercommunale)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SDCI prévoit la dissolution du SIVU du bassin d'YSSINGEAUX et du SIVU du Bassin de la Loire au 31/12/2012.

Accepté à l'unanimité.

### **AMENAGEMENT DES FORGES BARDON**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CCI et la CMA propose d'assister la commune dans le cadre de l'aménagement du site des forges Bardon.

## **TOUR DE TABLE**

(non exhaustif)

Annick BERRUERO remercie la commune pour l'installation des ralentisseurs.

Robert CLEMENSON souhaite que la situation financière de la commune soit présentée par le Maire compte tenu du nombre important d'acquisitions en vue.

Le Maire informe d'une réunion publique en septembre. Des élus souhaitent au préalable connaître le contenu, les annonces et les sujets qui seront évoqués.